

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour l'installation de la Communauté 360 de la Sarthe

Avril 2022

Cet appel à manifestation d'intérêt est porté par Monsieur Jean-Jacques COIPLÉ, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire en partenariat avec le Département de la Sarthe.

Annexe 1 : Cahier des charges

Annexe 2 : circulaire N° DGCS/SD3/2021/236 du 30 novembre 2021 relative à la diffusion du cahier des charges des communautés 360.

Contact : ars-pdl-dosa-aap@ars.sante.fr

1. Calendrier

- Réunion d'information et d'échanges sur l'AMI : **30/03/2022**
- Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt sur le(s) site(s) internet de l'ARS Pays de la Loire : [Agence régionale de santé Pays de la Loire \(sante.fr\)](http://ars.sante.fr) et du Département de la Sarthe (Sarthe.fr) : **31/03/2022**
- Fenêtre de dépôt des lettres d'intention (simple courrier) : **jusqu'au 21/04/2022**
- Fenêtre de dépôt des dossiers complets : **du 22/04/2022 au 13/05/2022**
- Réponse aux candidats : avant le **10/06/2022**

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

La création des communautés 360 a été annoncée par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse inconditionnelle et de proximité à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants.

La crise sanitaire a conduit au déploiement de ces communautés sous le format « 360 Covid » dès juin 2020 afin d'accompagner les personnes et leurs aidants face aux difficultés rencontrées en matière d'accès aux soins et de solutions de répit durant le premier confinement.

Pour organiser l'inconditionnalité de l'accompagnement et rompre l'isolement des familles sur tout le territoire, hors période de crise sanitaire, il est demandé de mettre en place dans tous les départements une communauté 360, conformément au cahier des charges en annexe. La mise en place de la communauté 360 est attendue pour le 30 juin 2022.

Une présentation du cahier des charges a été organisée en amont de la publication pour les acteurs du département de la Sarthe le 30/03/2022 à 15h30 en visioconférence.

3. Texte de référence

Le cahier des charges en annexe 1 reprend les éléments précisés dans la circulaire N° DGCS/SD3/2021/236 du 30 novembre 2021 relative à la diffusion du cahier des charges des communautés 360.

4. Modalités de manifestation d'intérêt

Le choix de lancer un appel à manifestation d'intérêt répond à l'objectif de déléguer les crédits de l'Ondam attribués par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et dans un calendrier tenant compte du cahier des charges national, à savoir une mise en place des communautés 360 au 30 juin 2022.

Afin de donner l'occasion aux candidats de travailler leur réponse dans un calendrier plus desserré, l'AMI s'organise en deux temps :

- **Dépôt des lettres d'intention avant le 21/04/2022.**

Il est attendu que les candidats rédigent un courrier simple de 2 à 10 pages maximum détaillant pourquoi leur candidature serait pertinente.

Par lettre d'intention, le promoteur du projet s'engage à conforter la dynamique territoriale conformément aux attendus du cahier des charges et à exposer succinctement pourquoi sa candidature sera pertinente au regard notamment :

- De son expérience et de l'offre territoriale qu'il porte déjà sur l'accompagnement à l'autodétermination, la coordination des parcours (portage d'un PCPE, d'un SAS Handicap rare, d'une plateforme de répit et d'accompagnement, etc.) ou le travail avec des intervenants pairs ;
- Des modalités de partenariats, entre co-porteurs éventuels, ou avec d'autres candidats ;
- Le calendrier prévisionnel de recrutement ou de mise à disposition de l'équipe.

Une première sélection sera opérée et un ou des organisme(s) gestionnaire(s) récipiendaire(s) des crédits sera/seront identifiés. Cette lettre d'intention peut être rédigée par plusieurs candidats co-porteurs. Dans ce cas, les candidats doivent indiquer dès la lettre d'intention le ou les organismes porteurs administratifs auprès duquel affecter les crédits.

Après instruction de la lettre d'intention, l'ARS reviendra **vers les candidats retenus**.

- **Dépôt des dossiers complets au 13/05/2022 inclus.** Le dossier doit permettre d'évaluer l'adéquation de l'offre proposée au cahier des charges.

Les dossiers complets devront permettre d'évaluer l'adéquation de la proposition de participation à la communauté 360 au regard des exigences du cahier des charges (cf. annexe 1) en développant davantage les éléments présentés dans la lettre d'intention :

- La capacité du ou des candidats à recruter ou mettre à disposition des ressources sur l'autodétermination et la coordination des parcours ;
- La capacité du ou des candidats à organiser une gouvernance collégiale, partenariale, selon les principes définis au cahier des charges ;
- La capacité à mobiliser dès à présent des partenaires de droit commun, du sanitaire, du social, ... (CH-U/ CHS, CPAM, CAF, services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, ...);
- Le calendrier de déploiement du projet ;
- Les ressources mises à disposition de l'équipe territoriale, notamment pour les frais de fonctionnement pouvant être mutualisés (assurances, etc.).

A noter, l'objet de la communauté 360 est de faire en sorte que tous les acteurs du territoire y participent à terme. Cette dynamique partenariale prendra du temps.

En ce sens, il est indispensable de rappeler que **la sélection de candidats et l'affectation des crédits répond à une mécanique administrative et ne vaut pas portage unique par un membre.**

Le travail de réseau démarre avec la délégation de crédits mais n'est pas verrouillé par la sélection des candidats.

De la même façon, si la délégation des crédits Ondam doit se faire dans le respect du L314-3-1 du code de l'action sociale et des familles, l'objet des communautés 360 implique qu'elle ne peut se limiter aux seuls gestionnaires médico-sociaux. Les partenariats et mises à disposition adéquates doivent être pensés et proposés par les candidats pour ancrer la communauté 360 dans une dynamique résolument inclusive mobilisant tous les acteurs.

A ce titre, l'ensemble des acteurs intéressés sont appelés à se faire connaître de l'ARS Pays de la Loire, quel que soit leur statut, la date envisagée pour l'initiation ou le ralliement au projet.

Les candidats souhaitant manifester leur intérêt devront adresser leurs documents **par mail** à l'adresse :

ars-pdl-dosa-aap@ars.sante.fr

Avec pour objet « AMI Communautés 360 – Candidature département 72 – *Nom Candidat* ».

5. Financements

La communauté 360 de la Sarthe dispose d'un budget pérenne de 100 000 € (+ taux d'actualisation) des crédits d'assurance maladie.

Des crédits complémentaires ont été annoncés dans la circulaire du 30 novembre 2021. Lorsque ces montants seront connus, ils pourront s'ajouter au montant de l'enveloppe ci-dessus.

6. Modalités d'instruction des dossiers

Les dossiers de candidature seront analysés par un comité de sélection composé de l'ARS Pays de la Loire, du Conseil départemental de la Sarthe, ainsi que de personnes en situation de handicap et de la vice-présidente de la commission spécialisée handicap du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie.

Ce comité évaluera la pertinence de la réponse au regard des critères ci-dessous :

Caractère multi partenarial de la proposition, mobilisation des personnes en situation de handicap et aidants, partenaires institutionnels et acteurs de droit commun et collégialité du pilotage et de la gouvernance	3
Qualité de l'articulation proposée avec les acteurs du handicap et notamment ceux intervenant déjà sur la coordination des parcours (dispositif d'orientation permanent animé par la MDA, PCPE, emploi accompagné, ...) et capacité à conforter la dynamique initiée au titre de la réponse accompagnée pour tous et lors de la 1 ^{ère} phase d'installation de la communauté 360 handicap.	3
Couverture territoriale (ancrages locaux) et capacité à aller-vers les personnes	2
Couverture thématique (emploi, scolarité, parcours de santé, répit, ...) et ancrage dans le milieu ordinaire	1
Qualité de la rédaction, de l'équipe proposée et des estimations budgétaires	1
	Note sur 10

Le comité se réunira à la **fin mai 2022** pour auditionner et retenir les membres de la communauté 360.

La décision définitive sera connue des candidats le **10/06/2022** au plus tard.